



COMPTRE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2019

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 20 septembre 2019, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 16h20

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient Présents :

Monsieur TAUTOU Philippe

Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur GARAY François, Monsieur ROULOT Eric, Madame JAUNET Suzanne, Monsieur COGNET Raphael, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves, Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur GRIS Jean-Luc, Monsieur VOYER Jean-Michel, Madame DEVEZE Fabienne

Monsieur HONORE Marc, Monsieur LÉBOUC Michel, Monsieur RIPART Jean-Marie

Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur BOUDET Maurice, Madame BROCHOT Monique, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur COLLADO Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur DAFF Amadou, Monsieur DANFAKHA Papa Waly, Monsieur DAUGE Patrick, Madame DE PORTES Sophie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-Claude, Madame DI-BERNARDO Maryse, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FASTRE Jean-François, Madame FERNANDES Anke, Monsieur FERRAND Philippe, Madame FOUQUES Marie-Thérèse, Monsieur FRANCAERT Jean-Louis, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur GAILLARD Pierre, Monsieur GAUTIER Pierre, Madame GENEIX Monique, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LANGLOIS Jean-Claude, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MEMISOGLU Ergin, Madame MERLIN Mireille, Monsieur MERY Philippe, Monsieur MEUNIER Patrick, Monsieur MONNIER Georges, Madame MORILLON Atika, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur MULLER Guy, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PASCAL Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur PERNETTE Philippe, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice, Madame REBREYEND Marie-Claude, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SAINT-AMAUX Servane, Monsieur SANTINI Jean-Luc, Madame SENE Ghislaine, Madame SIMON Josiane, Monsieur SIMON Philippe, Madame TOURET Aude, Monsieur VIGNIER Michel, Madame VINAY Anne-Marie, Madame MEUNIER Virginie, Monsieur GUERIN Pierre

Formant la majorité des membres en exercice (**82 présents** / 129 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (35) : Madame ARENOU Catherine (donne pouvoir à Monsieur GAILLARD Pierre), Madame BOURE Dominique (donne pouvoir à Monsieur ROULOT Eric), Monsieur BISCHEROUR Albert (donne pouvoir à Monsieur GARAY François), Monsieur BERCOT Jean-Frédéric (donne pouvoir à Madame REBREYEND Marie-Claude), Madame BLONDEL Mireille (donne pouvoir à Monsieur REINE Jocelyn), Monsieur CECCONI Jean-Michel (donne pouvoir à Madame SIMON Josiane), Monsieur CHARME Lucas (donne pouvoir à Monsieur PERNETTE Philippe), Monsieur DAZELLE François (donne pouvoir à Monsieur HONORE Marc), Madame DIOP Dieynaba (donne pouvoir à Madame BROCHOT Monique), Madame DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à Madame MORILLON Atika), Madame DUMOULIN Cécile (donne pouvoir à Madame MERLIN Mireille), Madame EL MASAUDI Fatiha (donne pouvoir à Monsieur MONNIER Georges), Madame FAVROU Paulette (donne pouvoir à Monsieur FRANCAERT Jean-Louis), Madame GENDRON Nicolle (donne pouvoir à Monsieur RIBAUT Hugues), Monsieur GESLAN Philippe (donne pouvoir à Monsieur PERRAULT Patrick), Madame HAMARD Patricia (donne pouvoir à Monsieur DANFAKHA Papa Waly), Monsieur HAZAN Stéphane (donne pouvoir à Monsieur FAIST Denis), Monsieur LAVIGOGNE Jacky (donne pouvoir à Monsieur BRUSSEAU Pascal), Monsieur LE BIHAN Paul (donne pouvoir à Monsieur CRESPO Julien), Monsieur LEPINTE Fabrice (donne pouvoir à Monsieur LEBRET Didier), Monsieur MAUREY Daniel (donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Paul), Madame MESSMER Virginie (donne pouvoir à Monsieur SANTINI Jean-Luc), Monsieur MONTANGERAND Thierry (donne pouvoir à Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile), Monsieur MOUTENOT Laurent (donne pouvoir à Monsieur BROSSE Laurent), Monsieur NEDJAR Djamel (donne pouvoir à Monsieur LÉBOUC Michel), Monsieur OUTREMAN Alain (donne pouvoir à Madame SAINT-AMAUX Servane), Madame PLACET Evelyne (donne pouvoir à Monsieur LEMAIRE Jean), Monsieur POYER Pascal (donne pouvoir à Monsieur JOREL Thierry), Monsieur PRELOT Charles (donne pouvoir à Monsieur DAFF Amadou), Madame PRIMAS Sophie (donne pouvoir à Madame MEUNIER Virginie), Monsieur ROGER Eric (donne pouvoir à Monsieur MULLER Guy), Monsieur SPANGENBERG Frédéric (donne pouvoir à Madame VINAY Anne-Marie), Monsieur TURPIN Dominique (donne pouvoir à Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves), Monsieur VIALAY Michel (donne pouvoir à Monsieur COGNET Raphael), Madame LARRIBAU Henriette (donne pouvoir à Monsieur COLLADO Pascal)

Étaient absents non représenté(s) : Monsieur ANCELOT Serge (absent excusé), Madame BARBIER Corinne (absente excusée), Monsieur BOUREILLE Samuel (absent excusé), Monsieur CHARBIT Jean-Christophe (absent excusé), Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija (absente excusée), Monsieur GIARD Yves (absent excusé), Monsieur HATIK Farid (absent excusé), Monsieur LEMARIE Lionel (absent excusé), Monsieur OURS-PRISBIL Gérard (absent excusé), Madame PERESSE Marie (absente excusée), Madame SALL Rama (absente excusée), Madame SORNAY Elodie (absente excusée), Monsieur TAILLARD Michel (absent excusé)

AU COURS DE LA SEANCE :

Secrétaire de séance : François GARAY

. Le Secrétaire de séance fait l'appel.

. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 juin 2019 et du 12 juillet 2019
Adopté à l'unanimité

CC_2019-09-26_01 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Philippe TAUTOU**

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

106 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PONS Michel, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEE Ghislaine, Madame TOURET Aude

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Madame Henriette LARRIBAU membre de la commission n° 2 « Attractivité du territoire ».

CC_2019-09-26_02 - CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Laurent BROSSE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

97 POUR

02 CONTRE : Monsieur FRANCCART Jean-louis, Monsieur MANCEL Joel

14 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FASTRE Jean-françois, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur RIBAUULT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBAUULT Hugues, Monsieur GUERIN Pierre

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Monsieur COLLADO Pascal, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile mandataire de Monsieur MONTANGERAND Thierry, Monsieur PONS Michel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : INSTITUE un office de tourisme unique sous la dénomination d'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRAND PARIS SEINE & OISE,

ARTICLE 2 : APPROUVE les statuts de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRAND PARIS SEINE & OISE **(cf annexe)**,

ARTICLE 3 : APPROUVE la composition des organes de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRAND PARIS SEINE & OISE telle que définie dans le projet de statuts joint en annexe,

ARTICLE 4 : DESIGNE au titre de membres de droit la représentation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au sein de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRAND PARIS SEINE & OISE comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent BROSSE (Conflans-Sainte-Honorine)	Jean-Luc GRIS (Gaillon-sur-Montcient)
Karl OLIVE (Poissy)	Philippe MERY (Flins-sur-Seine)
Raphaël COGNET (Mantes-la-Jolie)	
Cécile ZAMMIT - POPESCU (Meulan)	
Patricia HAMARD (Les Mureaux)	
Dominique JOSSEAUME (Fontenay-Mauvoisin)	

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

CC_2019-09-26_03 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE CONFLANS SAINTE HONORINE AU TITRE DE 2019 : AVENANT N°1

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

107 POUR

02 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky

05 ABSTENTION(S) : Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur TAUTOU Philippe, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention à l'association « Office de tourisme de Conflans-Sainte-Honorine » à hauteur de 50 000 €,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 de la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association « office de tourisme de Conflans-Sainte-Honorine ».

CC_2019-09-26_04 - REFERENCEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME DU TERRITOIRE SUR LA PLATEFORME D'INFORMATIONS TOURISTIQUES APIDAE : APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE ENTRE LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Laurent BROSSE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

111 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Monsieur MANCEL Joel, Madame MEUNIER Virginie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention-type relative aux conditions d'adhésion au référencement et à la rediffusion d'offres touristiques de la base APIDAE (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : DONNE délégation d'attribution au Président pour conclure les conventions individuelles avec les bénéficiaires du dispositif,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2019-09-26_05 - CONDITIONS DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS PREALABLES AU CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION EN MEUBLES DE TOURISME : APPROBATION DU REGLEMENT

Rapporteur : Laurent BROSSE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

116 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DE PORTES Sophie, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place d'une procédure de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, sans obligation de compensation,

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux dédiés à l'habitation en application de la section 2 du chapitre 1er du Titre III du Livre VI du code de la construction et de l'habitation (**cf. annexes**),

ARTICLE 3 : FIXE la date de prise d'effet dudit règlement au 1er janvier 2020,

ARTICLE 4 : DIT que le règlement visé à l'article 3 est applicable aux communes suivantes : Achères, Andrésy, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Hardricourt, Issou, Juziers, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Les Mureaux, Orgeval, Poissy, Porcheville, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine,

ARTICLE 5 : INVITE les communes visées à l'article 4 à prendre acte dudit règlement aux fins de son exécution sur leur territoire,

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2019-09-26_06 - EMERGENCES DU PARC DU PEUPLE DE L'HERBE A CARRIERES SOUS POISSY : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

106 POUR

04 CONTRE : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

00 ABSTENTION(S)

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François, Monsieur DAZELLE François, Madame FOUQUÉS Marie-thérèse, Monsieur GAUTIER Pierre, Madame GENEIX Monique, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur SIMON Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DECIDE de retirer à compter du 1^{er} janvier 2020 les « émergences » du Parc du peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy de la liste des équipements d'intérêt communautaire,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2019-09-26_07 - GESTION DU PARC DU PEUPLE DE L'HERBE A CARRIERES-SOUS-POISSY : AVENANTS PORTANT RESILIATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION ET DE LA CONVENTION FINANCIERE

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

109 POUR

04 CONTRE : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur LEBOUIC Michel, Monsieur BROSSE Laurent mandataire de Monsieur MOUTENOT Laurent, Monsieur LEBOUIC Michel mandataire de Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la résiliation avec effet au 1^{er} janvier 2020 de la convention de transfert de gestion du Parc du peuple de l'herbe conclue le 8 juillet 2014 entre d'une part le Département des Yvelines et d'autre part la Commune de Carrières-sous-Poissy et l'ancienne Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine (CA2RS) à laquelle s'est substituée la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) emportant transfert de propriété à titre gratuit des émergences au Département des Yvelines comme le prévoit l'article 10 de ladite convention,

ARTICLE 2 : APPROUVE la résiliation avec effet au 1^{er} janvier 2020 de la convention financière pour la gestion du Parc du peuple de l'herbe conclue le 18 février 2015 entre la Commune de Carrières-sous-Poissy et l'ancienne Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine (CA2RS) à laquelle s'est substituée la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O),

ARTICLE 3 : APPROUVE les deux projets d'avenant portant résiliation à l'amiable des conventions visées aux articles 1 et 2 (**cf annexes**),

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment l'avenant portant résiliation à l'amiable de la convention de transfert de gestion visée à l'article 1 et, en tant que de besoin, l'acte de transfert de propriété des émergences du parc au département des Yvelines à conclure à titre gratuit comme le prévoit l'article 10 de la convention de transfert de gestion ainsi que ainsi que le projet d'avenant portant résiliation de la convention financière conclue avec la Commune de Carrières-sous-Poissy visée à l'article 2.

CC_2019-09-26_08 - EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE LA COMPETENCE RUISSELLEMENT : CONFIRMATION DU TRANSFERT DES COMPETENCES AU SMSO POUR LE TERRITOIRE DE 32 COMMUNES, ET DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE SUITE A L'ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

111 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Monsieur CRESPO Julien, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des statuts du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO),

ARTICLE 2 : CONFIRME le transfert de la compétence GEMAPI et de la compétence Ruissellement au SMSO pour la partie du territoire de la Communauté urbaine composée des communes de : Achères, Andrésy, Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Gargenville, Guernes, Guerville, Hardricourt, Juziers, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Mousseaux-sur-Seine, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Villennes-sur-Seine,

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délibération remplace la délibération n° CC_2018_02_08_30 du Conseil Communautaire du 8 février 2018 portant désignation des représentants de la Communauté Urbaine au sein du SMSO,

ARTICLE 4 : DESIGNE, par un vote spécifique, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants pour représenter la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au sein du comité syndical du SMSO, au scrutin majoritaire :

- 77 voix en faveur de la candidature d'Anke Fernandes, Albert Bischerour, Maurice Boudet, Jean-Marie Ripart, Maryse Di Bernardo, Gérard Béguin, Jean-Luc Santini, en tant que délégués titulaires, et d'Alain Bertrand, Frédéric Spangenberg, Philippe Pernette, Suzanne Jaunet, Jean Lemaire, Stéphane Jeanne, Jean-Claude Langlois, en tant que délégués suppléants

(ARENOU C., BEGUIN G., BERÇOT J.F., BERTRAND A., BISCHEROUR A., BLONDEL M., BOUDET M., BOURE D., BROCHOT M., CECCONI J.M., CHAMPAGNE S., CHARME L., COGNET R., DAFF A., DANFAKHA P.W., DAUGE P., DAZELLE F., De PORTES S., DELRIEU C., DESSAIGNES P.C., DEVEZE F., DI BERNARDO M., DIOP D., DOS SANTOS S., DUMOULIN C., DUMOULIN P.Y., EL HAIMER K., EL MASAUDI F., FAVROU P., FERRAND P., FRANCOIS DAINVILLE H., GAILLARD P., GARAY F., GESLAN P., GRIS J.L., HAMARD P., HONORE M., JAUNET S., JEANNE S., LANGLOIS J.C., LEBouc M., LEMAIRE J., MEMISOGLU E., MERLIN M., MERY P., MESSMER V., MEUNIER P., MEUNIER V., MONNIER G., MONTANGERAND T., MORILLON A., MULLER G., NEDJAR D., PASCAL P., PERNETTE P., PERRAULT P., PIERRET D., PLACET E., PRELOT C., PRIMAS S., REBREYEND M.C., REINE J., RIPART J-M, ROGER E., ROULOT E., SANTINI J.L., SIMON J., SIMON P., SORNAY E., SPANGENBERG F., TAUTOU P.H., TOURET A., TURPIN D., VIALAY M., VINAY A.M., VOYER J.M., ZAMMIT-POPESCU C.),

- 29 voix en faveur de la candidature de Michel PONS

(BRUSSEAUX P., COLLADO P., COSTE N., CRESPO J., FAIST D., FASTRE J.F., FOUQUES M.T., FRANCA RT J.L., FUHRER-MOGUEROU M., GAMRAOUI-AMAR K., GENDRON M., GENEIX M., GUERIN P., HAZAN S., KAUFFMANN K., LARRIBAU H., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., LEBRET D., LEMARIE L., LEPINTE F., MANCEL J., MORIN L., NAUTH C., PONS M., REYNAUD-LEGER J., RIBAUT H., SENE G., VIGNIER M.),

- 1 voix contre

(MAUREY D.),

- 13 conseillers communautaires ne prennent pas part au vote

(BEDIER P., BRO SSE L., FERNANDES A., GAUTIER P., JOREL T., JOSSEAUME D., MARTINEZ P., MOUTENOT L., OLIVE K., OUTREMAN A., POURCHE F., POYER P., SAINT-AMAUX S.).

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Anke Fernandes	Alain Bertrand
Albert Bischerour	Frédéric Spangenberg
Maurice Boudet	Philippe Pernette
Jean Marie Ripart	Suzanne Jaunet
Maryse Di Bernardo	Jean Lemaire
Gérard Béguin	Stéphane Jeanne
Jean Luc Santini	Jean-Claude Langlois

CC_2019-09-26_09 - EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE LA COMPETENCE RUISSELLEMENT : TRANSFERT DES COMPETENCES AU SMSO POUR LE TERRITOIRE DE 28 COMMUNES ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

09 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SAINT-AMAUX Servane

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur GRIS Jean-luc, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur POURCHE Fabrice, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : TRANSFERE au Syndicat Mixte Seine Ouest l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et compétence à la carte Ruissellement pour la partie de son territoire composée des communes de : Breuil-Bois-Robert, Drocourt, Fontenay-Saint-Père, Guitrancourt, Issou, Evécquemont, Vernouillet, Jumeauville, Hargeville, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Arnouville-les-Mantes, Flacourt, Le Tertre-Saint-Denis, Favrieux, Perdreauville, Fontenay-Mauvoisin, Soindres, Magnanville, Jouy-Mauvoisin, Buchelay, Chanteloup-les-Vignes, Bouaffle, Chapet, Ecquevilly, Morainvilliers, Les Alluets-le-Roi et Orgeval,

ARTICLE 2 : DESIGNE 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants supplémentaires pour représenter la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au sein du comité syndical du SMSO à compter de l'approbation de l'adhésion par le SMSO :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ervin Memisoglu	Pierre Guérin
Stéphan Champagne	Dominique Turpin

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à lancer la procédure d'adhésion et à prendre l'ensemble des actes y afférents

CC_2019-09-26_10 - EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS (SMAMA)

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

111 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur BROSSE Laurent mandataire de Monsieur MOUTENOT Laurent, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de retrait de la Communauté urbaine du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien de la Mauldre Aval et de ses affluents,

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les modalités de retrait feront l'objet d'un accord entre GPS&O et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien de la Mauldre Aval et de ses affluents.

CC_2019-09-26_11 - EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE VAUCOULEURS (SRVA)

Rapporteur : Eric ROULOT

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

107 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane

10 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur GARAY François, Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame MERLIN Mireille, Monsieur BROSSE Laurent mandataire de Monsieur MOUTENOT Laurent, Monsieur LÉBOUC Michel mandataire de Monsieur NEDJAR Djamel, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de retrait de la Communauté urbaine du Syndicat Mixte de la Rivière Vaucoeurs Aval,

ARTICLE 2 : PREND ACTE que les modalités de retrait feront l'objet d'un accord entre GPS&O et le Syndicat Mixte de la Rivière Vaucoeurs Aval.

CC_2019-09-26_12 - BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

82 POUR

16 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ

Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

17 ABSTENTION(S) : Monsieur COLLADO Pascal, Madame DI-BERNARDO Maryse, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Madame GENEIX Monique, Monsieur JOREL Thierry, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PONS Michel, Monsieur JOREL Thierry mandataire de Monsieur POYER Pascal, Monsieur RIBAUT Hugues, Monsieur VIGNIER Michel, Monsieur GUERIN Pierre

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Madame PLACET Evelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget principal ci-annexée et arrêtée à la somme de 25 379 741 euros répartie ainsi **(cf annexe)** :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 101 205,00 €	5 101 205,00 €
Section d'investissement	20 278 536,00 €	20 278 536,00 €
TOTAL	25 379 741,00 €	25 379 741,00 €

ARTICLE 2 : CONFIRME le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au budget annexe immobilier d'entreprises d'un montant maximum de 267 000 euros, montant qui sera ajusté en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire de ce budget annexe sur l'exercice 2019,

ARTICLE 3 : APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention d'équipement au budget annexe immobilier d'entreprises d'un montant maximum réévalué à 318 000 euros, montant qui sera ajusté en fonction de la réalité d'exécution budgétaire de ce budget annexe sur l'exercice 2019,

ARTICLE 4 : CONFIRME le versement par le budget principal d'une subvention exceptionnelle au budget annexe activités culturelles d'un montant maximum de 309 000 euros, montant qui sera ajusté en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire de ce budget annexe sur l'exercice 2019,

ARTICLE 5 : APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention d'équipement au budget annexe activités culturelles d'un montant maximum réévalué à 858 866 euros, montant qui sera ajusté en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire de ce budget annexe sur l'exercice 2019.

CC_2019-09-26_13 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

106 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur DAZELLE François, Madame MERLIN Mireille mandataire de Madame DUMOULIN Cécile, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET

Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur DUMOULIN Pierre-yves mandataire de Monsieur TURPIN Dominique

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe eau potable ci-annexée et arrêtée à la somme de +551 808,00 euros répartie ainsi **(cf annexe)** :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	+265 654,00 €	+265 654,00 €
Section d'investissement	+286 154,00 €	+286 154,00 €
TOTAL	+551 808,00 €	+551 808,00 €

CC_2019-09-26_14 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

108 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame SAINT-AMAUX Servane

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BEGUIN Gérard, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SIMON Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement ci-annexée et arrêtée à la somme de +1 753 632,00 euros répartie ainsi **(cf annexe)** :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	+529 745,00 €	+529 745,00 €
Section d'investissement	+1 223 887,00 €	+1 223 887,00 €
TOTAL	+1 753 632,00 €	+1 753 632,00 €

CC_2019-09-26_15 - BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

08 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PONS Michel, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CHAMPAGNE Stephan, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame DI-BERNARDO Maryse, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FERRAND Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe activités culturelles ci-annexée et arrêtée à la somme de +23 401,00 euros répartie ainsi (**cf annexe**) :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	+23 401,00 €	+23 401,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	+23 401,00 €	+23 401,00 €

CC_2019-09-26_16 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

108 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur TAUTOU Philippe, Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BOUDET Maurice, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe immobilier d'entreprises ci-annexée et arrêtée à la somme de +559 500,00 euros répartie ainsi (**cf annexes**) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-24 000,00 €	-24 000,00 €
Section d'investissement	+583 500,00 €	+583 500,00 €
TOTAL	+559 500,00 €	+559 500,00 €

CC_2019-09-26_17 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DES EXONERATIONS POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX AU TITRE DE 2020

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur BROSSE Laurent mandataire de Monsieur MOUTENOT Laurent, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la liste des locaux commerciaux exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020 (**cf annexes**).

CC_2019-09-26_18 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR AU TITRE DE 2020

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

108 POUR

04 CONTRE : Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

01 ABSTENTION(S) : Monsieur MARTINEZ Paul

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Madame DI-BERNARDO Maryse, Monsieur EL HAIMER Khattari

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : FIXE le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,20 à compter du 1^{er} janvier 2020.

CC_2019-09-26_19 - PROJET DE CAMPUS DU PARIS-SAINT-GERMAIN A POISSY : CLASSEMENT DE LA VOIE NOUVELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

94 POUR

09 CONTRE : Madame COSTE Nathalie, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame FAVROU Paulette, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur MERY Philippe, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

03 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Madame VINAY Anne-marie

13 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BEGUIN Gérard, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur JEANNE Stéphane mandataire de Monsieur PASCAL Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'avis favorable de la commission d'enquête sur le projet de « création de voie nouvelle » reliant la RD 113 au hameau de la Bidonnière dans le cadre du projet de Campus de Paris-Saint-Germain à Poissy, constitué par les travaux de voirie à réaliser par la GPS&O conformément au dossier technique annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : DECIDE de classer cette nouvelle voie dans le domaine public routier communautaire à la date de son ouverture à la circulation publique, après transfert de propriété de l'emprise foncière et réalisation des travaux de voirie,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **(cf annexes)**.

CC_2019-09-26_20 - RENFORCEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RD 48 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE FOUILLERE A CONFLANS-SAINTE-HONORINE : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

95 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky

22 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MERY Philippe, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur JEANNE Stéphane mandataire de Monsieur PASCAL Philippe, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Madame PLACET Evelyne, Monsieur POURCHE Fabrice, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur SIMON Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec le Département des Yvelines relative aux modalités de renforcement de la couche de roulement de la RD 48 dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Fouillère à Conflans-Sainte-Honorine **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour la bonne réalisation de cette convention

CC_2019-09-26_21 - PROJET « BORDS DE SEINE » A LA POINTE DE VERNEUIL A VERNEUIL SUR SEINE : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE, L'ETAT ET BOUYGUES IMMOBILIER

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

79 POUR

09 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

26 ABSTENTION(S) : Monsieur GARAY François, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur LEBouc Michel, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Madame BROCHOT Monique, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Madame BROCHOT Monique mandataire de Madame DIOP Dieynaba, Madame FOUQUES Marie-thérèse,

Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame HAMARD Patricia, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur LBOUC Michel mandataire de Monsieur NEDJAR Djamel, Madame PLACET Evelyne, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur VIGNIER Michel, Madame VINAY Anne-marie, Monsieur GUERIN Pierre

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FERRAND Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de projet urbain partenarial avec BOUYGUES IMMOBILIER, l'ETAT et la commune de Verneuil sur Seine (**cf. annexes**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente convention,

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la convention accompagnée de ses annexes sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, que la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où le document pourra être consultée, sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et en Mairie de Verneuil sur Seine et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

CC_2019-09-26_22 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE DU SECTEUR DE LA POINTE DE VERNEUIL AVEC LA COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE, L'EPAMSA ET L'EPFIF : AVENANT DE PROROGATION N°3

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

84 POUR

05 CONTRE : Madame BROCHOT Monique, Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

20 ABSTENTION(S) : Monsieur GARAY François, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame BROCHOT Monique mandataire de Madame DIOP Dieynaba, Monsieur FERRAND Philippe, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame PLACET Evelyne, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur VIGNIER Michel, Madame VINAY Anne-marie

10 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur SANTINI Jean-luc mandataire de Madame MESSMER Virginie, Monsieur SANTINI Jean-luc

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière du secteur de la Pointe de Verneuil (**cf. annexes**),

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

CC_2019-09-26_23 - PROJET « BORDS DE SEINE » A LA POINTE DE VERNEUIL A VERNEUIL SUR SEINE : CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE DES VOIRIES, RESEAUX ET AMENAGEMENTS DIVERS AVEC LA VILLE DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET BOUYGUES IMMOBILIER

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

85 POUR

04 CONTRE : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

24 ABSTENTION(S) : Monsieur GARAY François, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Madame BROCHOT Monique, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Madame BROCHOT Monique mandataire de Madame DIOP Dieynaba, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame PLACET Evelyne, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur VIGNIER Michel, Madame VINAY Anne-marie

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur SANTINI Jean-luc mandataire de Madame MESSMER Virginie, Monsieur SANTINI Jean-luc

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert dans le domaine public des voiries, réseaux et divers aménagements du projet des Bords de Seine à Verneuil-sur-Seine (**cf. annexes**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CC_2019-09-26_24 - OPAH-RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DES MUREAUX : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE AUX TRAVAUX POUR UN IMMEUBLE SIS 44, RUE MAURICE BERTEAUX AUX MUREAUX

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

76 POUR

14 CONTRE : Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BRUSSEAUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FRANCCART Jean-louis mandataire de Madame FAVROU Paulette, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur BRUSSEAUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur PERRAULT Patrick, Monsieur JOREL Thierry mandataire de Monsieur POYER Pascal

22 ABSTENTION(S) : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame DI-BERNARDO Maryse, Monsieur FASTRE Jean-françois, Monsieur FRANCCART Jean-louis, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur

JOSSEAUME Dominique, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur MERY Philippe, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Madame PLACET Evelyne, Monsieur POURCHE Fabrice, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur SIMON Philippe

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur COLLADO Pascal, Madame MERLIN Mireille, Monsieur JEANNE Stéphane mandataire de Monsieur PASCAL Philippe, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention d'aides aux travaux d'un montant de 10 030 € à Marie-Thérèse LESCOSSOIS, propriétaire d'un immeuble de 7 logements au 44 rue Maurice Berteaux aux Mureaux,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_2019-09-26_25 - MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SAUVEGARDE POUR LE REDRESSEMENT DE TROIS COPROPRIETES AUX MUREAUX : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

100 POUR

07 CONTRE : Monsieur BOUDET Maurice, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick

04 ABSTENTION(S) : Monsieur FASTRE Jean-françois, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur JOREL Thierry mandataire de Monsieur POYER Pascal

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Madame REBREYEND Marie-claude mandataire de Monsieur BERCOT Jean-frédéric, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur JEANNE Stéphane mandataire de Monsieur PASCAL Philippe, Madame REBREYEND Marie-claude, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable pour la mise en place d'un dispositif d'un plan de sauvegarde visant le redressement des copropriétés suivantes aux Mureaux :

- Les Gémeaux, 2 rue des Pléiades,
- Les Sablons 1, 6-8 rue des Pléiades
- Les Sablons 2, 10-12 rue des Pléiades,

ARTICLE 2 : EMET un avis favorable pour que la Ville des Mureaux engage toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions publiques,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

CC_2019-09-26_26 - REGULARISATIONS FONCIERES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN AUX MUREAUX : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ALLEE DES FOUGERES AUX MUREAUX PREALABLEMENT A SA CESSION

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

109 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur COLLADO Pascal, Madame DUMOULIN Cécile mandataire de Monsieur DAFF Amadou, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Madame PLACET Evelyne, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation de l'Allée des Fougères aux Mureaux, représentant une superficie de 862 m²,

ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement de cette voie,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2019-09-26_27 - ACQUISITION DE PARCELLES A CARRIERES SOUS POISSY ET TRIEL SUR SEINE NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET D'AIRE DE GRAND PASSAGE : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE AUPRES DU PREFET DES YVELINES

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

109 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur GARAY François, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISER le Président à demander au Préfet des Yvelines de :

- Prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aire de grand passage sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,
- Prescrire l'ouverture d'une enquête publique parcellaire préalable à la cessibilité des terrains au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise conformément au plan joint à la délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à l'issue de l'enquête publique à solliciter du Préfet des Yvelines un arrêté déclarant d'utilité publique le projet au profit de la Communauté urbaine,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à l'issue de l'enquête publique à solliciter du Préfet des Yvelines un arrêté de cessibilité au profit de la Communauté urbaine,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération **(cf. annexes)**.

CC_2019-09-26_28 - MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE DES MUREAUX : REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur PONS Michel

16 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur COLLADO Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur FAIST Denis, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENE Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : ABROGE toutes délibérations antérieures portant fixation des tarifs de la médiathèque des Mureaux,

ARTICLE 2 : APPROUVE la grille tarifaire suivante sans limite d'application dans le temps

Prestation	Condition d'application	Tarif
Adhésion annuelle moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires du RSA, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation adulte handicapé	Emprunt dans le même temps de 25 documents, dont au maximum 5 DVD, pour 3 semaines	Gratuit
Adhésion annuelle adulte résidant sur le territoire de la Communauté Urbaine	Emprunt dans le même temps de 25 documents, dont au maximum 5 DVD, pour 3 semaines	12 €
Adhésion annuelle adulte résidant en dehors du territoire de la Communauté Urbaine	Emprunt dans le même temps de 25 documents, dont au maximum 5 DVD, pour 3 semaines	25 €
Adhésion annuelle personne morale territoire	Emprunt de 60 documents, excluant les DVD, pour une durée de 6 semaines	12 €
Adhésion annuelle personne morale hors territoire	Emprunt de 60 documents, excluant les DVD, pour une durée de 6 semaines	25 €
Remboursement d'un document non-rendu auprès du Trésor Public	Remboursement d'un document non rendu après 4 relances	15 €

Remplacement carte perdue		1 €
Photocopie A4 noir et blanc		0.10 € au-delà de 3 photocopies noir et blanc
Photocopie A4 couleur		0.20 € au-delà de 3 photocopies couleur
Photocopie A3 noir et blanc		0.20 €
Photocopie A3 couleur		0.40 €

ARTICLE 2 : PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2019,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-09-26_29 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PACTE (PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS EN TERRITOIRES EDUCATIFS) AU SEIN D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

100 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice

16 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BEGUIN Gérard, Madame SIMON Josiane mandataire de Monsieur CECCONI Jean-michel, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame FAVROU Paulette, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Monsieur FRANCOIS-DAINVILLE Hubert, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Monsieur DANFAKHA Papa waly mandataire de Madame HAMARD Patricia, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame SIMON Josiane

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à chaque partenaire dans le cadre des PACTE selon le tableau ci-dessous :

ORGANISME	ELEMENTAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
THEATRE DU MANTOIS	3 550 €	11 500 €	15 050,00 €
COLLECTIF12	1 238,00 €	1 250,00 €	2 488,00 €
VANDERLAB		3 700,00 €	3 700,00 €
TOTAL	4 788 €	16 450 €	21 238 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération (**cf annexes**).

CC_2019-09-26_30 - DISPOSITIF "PASS-MALIN" : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET CREATION DE TARIFS POUR LE PARC AUX ETOILES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

14 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame FERNANDES Anke, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MERY Philippe, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PONS Michel, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur RIBAUT Hugues

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création du tarif adulte PASS MALIN à 6 €,

ARTICLE 2 : APPROUVE la création du tarif enfant PASS MALIN à 4,50 €,

ARTICLE 3 : APPROUVE la convention de partenariat PASS MALIN (**cf annexe**),

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-09-26_31 - ORGANISATION DE CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) A L'ECOLE ELEMENTAIRE CLAUDE MONET DE MANTES LA JOLIE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MANTES LA JOLIE ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES YVELINES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur PONS Michel, Monsieur RIBAUT Hugues

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention tripartite relative à l'organisation des CHAM de l'école élémentaire Claude Monet de Mantes-la-Jolie avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Yvelines et la Ville de Mantes-la-Jolie (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2019-09-26_32 - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : APPROBATION DU DISPOSITIF

Rapporteur : Marc HONORE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

98 POUR

06 CONTRE : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

08 ABSTENTION(S) : Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Monsieur BOUDET Maurice, Madame BROCHOT Monique, Madame BROCHOT Monique mandataire de Madame DIOP Dieynaba, Madame FERNANDES Anke, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Madame VINAY Anne-marie

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame PLACET Evelyne

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : ABROGE les délibérations antérieures relatives au RIFSEEP,

ARTICLE 2 : APPROUVE le dispositif de rémunération défini dans le cadre du RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit (**cf. annexe**) :

A) Bénéficiaires

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels de droit public sur emploi permanent à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération :

- Les agents de droit privé (contrat d'apprentissage, contrat d'accompagnement dans l'emploi...)
- Les collaborateurs de cabinet
- Les collaborateurs de groupes d'élus
- Les agents vacataires.

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants : administrateurs, attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, ingénieurs en chef, agents de maîtrise, adjoints techniques, éducateurs des activités physiques et sportives, opérateurs des activités physiques et sportives, animateurs, adjoints d'animation, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques, attachés de conservation du patrimoine, bibliothécaires territoriaux, assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, adjoints du patrimoine, agents sociaux.

B) Détermination des groupes de fonctions et des critères

Les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour chaque filière et cadre d'emplois concernés par le RIFSEEP, les postes inscrits au tableau des effectifs seront répartis au sein de différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels précédemment cités. La classification des postes dans les groupes de fonctions a été objectivée par l'appréciation d'un ensemble de critères visant à regrouper au sein d'un même groupe de fonctions des postes qui remplissent les mêmes critères, même si les missions peuvent être différentes.

C) Mise en Place de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions.

Les planchers et les plafonds applicables à chacun des groupes de fonctions sont définis à l'annexe 1 de la présente délibération.

Les plafonds applicables sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le montant individuel de l'IFSE est fixé, dans le respect des plafonds réglementaires tels que définis en annexe 1, en tenant compte des critères suivants :

- Le cadre d'emplois et le groupe de fonctions auquel l'agent est rattaché.
- Le niveau de responsabilité
- Le niveau d'expertise de l'agent
- Le niveau de technicité de l'agent
- Les sujétions spéciales
- L'expérience de l'agent
- La qualification détenue

L'IFSE est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel ou temps non complet.

Conditions de réexamen de l'IFSE :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen sans nécessaire revalorisation :

- En cas de changement de fonctions,
- En cas de changement de situation administrative (avancement de grade, promotion interne, réussite à concours, ...)
- En l'absence de changement, le réexamen pourra intervenir annuellement à la demande du manager ou de l'agent, en cas d'évolution du périmètre d'activité du poste. Cette demande devra être motivée et formalisée lors des entretiens professionnels.

L'IFSE est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Il remplace ainsi :

- L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
- La Prime de fonctions et de Résultats (PFR)
- L'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
- L'indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
- La Prime de Rendement et de Service (PSR)
- L'indemnité Spécifique de Service (ISS)
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants,
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes

Le cas échéant, la part fixe (I.F.S.E) est cumulable avec :

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...),
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)
- Les dispositifs de compensation du pouvoir d'achat (indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA...)
- La prime de responsabilité versée aux emplois administratifs de direction
- L'indemnité de départ volontaire
- Les « avantages collectivement acquis » au titre des dispositions du troisième alinéa de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, notamment les primes de fin d'année, les primes semestrielles et les 13^{ème} mois,
- La prime spéciale d'installation,
- La Nouvelle Bonification Indiciaire.

D) Instauration du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

L'attribution d'un CIA se fonde sur l'évaluation de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent. Ainsi, l'entretien professionnel constitue un outil de mise en cohérence entre l'évaluation réalisée de l'engagement et des objectifs de l'agent et l'attribution du CIA.

Eligibilité au CIA : seuls les agents présents l'année N-1 et qui auront été évalués pourront bénéficier d'un CIA. Si un changement d'affectation est intervenu, l'attributaire sera le supérieur qui a évalué l'agent.

Critères d'attribution : afin de permettre une certaine équité et une marge d'appréciation de l'encadrement, le CIA ne sera pas lié mécaniquement aux appréciations portées dans l'entretien professionnel. En revanche, il devra être cohérent avec l'évaluation des critères de l'entretien professionnel et avec les appréciations portées.

Montants attribués : l'attribution du CIA se fondera prioritairement sur un avis managérial fondé sur les critères suivants :

- La réalisation des objectifs
- Le respect des délais d'exécution
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement
- La disponibilité et l'adaptabilité

Le montant individuel versé annuellement devra respecter les plafonds tels que définis en annexe 1.

Les plafonds applicables sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Modalités de versement du CIA :

Chaque année, un montant sera déterminé dans le cadre des marges de manœuvre budgétaire identifiées en phase d'élaboration du Budget Primitif de l'année. Le CIA ne constituant pas un élément obligatoire de la rémunération, ce versement restera suspendu aux possibilités budgétaires de la collectivité.

E) Sort des primes en cas d'absence

Le bénéfice des primes est maintenu dans les limites prévues par le décret n°2010-997. Il est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant le congé annuel, le congé maladie ordinaire, le congé pour invalidité temporaire imputable au service, le congé de maternité, de paternité et accueil de l'enfant ou adoption.

Le bénéfice des primes est suspendu totalement pendant le congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie (pour les agents contractuels) à compter de la date de la décision plaçant l'agent dans ces types de congés maladie.

F) Maintien à titre personnel

Lorsque le montant mensuel (ou annuel) dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP, l'agent conserve la garantie d'un maintien de rémunération globale, à titre individuel par ajout d'un régime indemnitaire spécifique de « maintien de rémunération ». Le montant de ce régime indemnitaire spécifique sera revu à la baisse à chaque fois que le traitement indiciaire progressera jusqu'à disparition.

Les agents concernés bénéficieront d'un accompagnement leur permettant d'accéder prioritairement à un groupe de fonctions en cohérence avec leur niveau de régime indemnitaire.

G) La bonne application de la présente délibération fera l'objet d'un examen annuel en Comité Technique en amont de la campagne de préparation budgétaire. Les enveloppes dédiées à chaque dispositif feront l'objet d'une discussion dans le cadre du dialogue social.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de de la Communauté urbaine.

CC_2019-09-26_33 - AVANCEMENT AUX ECHELONS SPECIAUX DES GRADES D'ATTACHE HORS CLASSE ET D'INGENIEUR HORS CLASSE : FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

102 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Madame FERNANDES Anke

14 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ROULOT Eric, Madame JAUNET Suzanne, Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame FOUQUES Marie-thérèse, Monsieur FRANCCART Jean-louis, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur PONS Michel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DÉCIDE que le taux d'avancement est fixé à 100% pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe et l'échelon spécial du grade d'ingénieur hors classe, pour les agents réunissant les conditions statutaires d'avancement, sans engagement de nommer la totalité des agents qui remplissent ces conditions,

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

CC_2019-09-26_34 - FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPES : DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Rapporteur : Marc HONORE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

102 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

15 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur BOUDET Maurice, Madame DE PORTES Sophie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame GENEIX Monique, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Madame PLACET Evelyne, Monsieur PONS Michel, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame TOURET Aude, Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le reversement aux agents reconnus travailleurs handicapés des aides du FIPHP perçues par la Communauté Urbaine au titre du financement des équipements spécifiques nécessaires au maintien dans l'emploi,

ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la décision de reversement de l'aide du FIPHP,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à déléguer aux Vice-Présidents et aux Conseillers délégués, par arrêté, la signature des décisions prises dans les champs de compétence déléguée par la présente délibération.

CC_2019-09-26_35 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT » (YCID) : ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

76 POUR

20 CONTRE : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FERRAND Philippe, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MARTINEZ Paul mandataire de Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEE Ghislaine, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Madame VINAY Anne-marie

13 ABSTENTION(S) : Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur REINE Jocelyn mandataire de Madame BLONDEL Mireille, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DAZELLE François, Madame FERNANDES Anke, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur LEBRET Didier, Monsieur LEBRET Didier mandataire de Monsieur LEPINTE Fabrice, Madame PLACET Evelyne, Monsieur JOREL Thierry mandataire de Monsieur POYER Pascal, Monsieur REINE Jocelyn, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur VIGNIER Michel

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur EL HAIMER Khattari, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur SIMON Philippe

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » **(cf annexe)**,

ARTICLE 2 : APPROUVE l'adhésion de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de

l'année 2020, qui sera automatiquement renouvelée chaque année jusqu'à décision de retrait du groupement ou de radiation par le groupement,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention constitutive,

ARTICLE 4 : DESIGNE Philippe TAUTOU en tant que représentant titulaire à l'Assemblée générale d'YCID,

ARTICLE 5 : DESIGNE Jean-Michel VOYER en tant que représentant suppléant à l'Assemblée générale d'YCID,

ARTICLE 6 : APPROUVE le versement de la cotisation annuelle à YCID qui s'élève pour l'année 2020 un montant prévisionnel de 1 000 €,

ARTICLE 7 : DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

CC_2019-09-26_36 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE GARGENVILLE, JUZIERS, MEZY-SUR-SEINE ET HARDRICOURT : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

106 POUR

00 CONTRE

06 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Madame VINAY Anne-marie

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur GRIS Jean-luc, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BOUDET Maurice

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE la société SUEZ comme concessionnaire de gestion du service public pour la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Mézy-sur-Seine, Juziers, Hardricourt et Gargenville pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession de service public correspondant,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat de concession de service public **(cf annexes)**.

CC_2019-09-26_37 - ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'AUBERGENVILLE, TESSANCOURT-SUR-AUBETTE, LES ALLUETS-LE-ROI, MORAINVILLIERS ET ORGEVAL : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

06 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Madame VINAY Anne-marie

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur BOUDET Maurice, Madame MORILLON Atika mandataire de Madame DOS SANTOS Sandrine, Monsieur LEMARIE Lionel, Madame MORILLON Atika

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE la société SEFO comme concessionnaire pour la gestion du service public pour l'assainissement sur le territoire de 5 communes de la Communauté urbaine - Aubergenville, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval, et Tessancourt-sur-Aubette pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession de service public correspondant,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat de concession de service public **(cf annexes)**.

CC_2019-09-26_38 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRES VAL DE SEINE : APPROBATION DE LA LIQUIDATION ET ACCEPTATION DU BONI VERSE A LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

109 POUR

01 CONTRE : Madame MEUNIER Virginie

01 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur MONNIER Georges mandataire de Madame EL MASAUDI Fatiha, Monsieur LEMAIRE Jean

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les termes de la liquidation de la SPL TVS et le versement à la Communauté urbaine du boni d'un montant de 642 516,97 € **(cf annexe)**.

CC_2019-09-26_39 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MANTES EN YVELINES DEVELOPPEMENT : APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur BOUDET Maurice, Madame MORILLON Atika mandataire de Madame DOS SANTOS Sandrine, Madame MORILLON Atika, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'augmentation de capital social à hauteur de 150 000 €, par création de 764 actions nouvelles pour un montant de 148 euros par action sans prime d'émission, et la souscription à cette augmentation de capital en totalité, soit un montant de 113 072 euros, libérables intégralement à la souscription,

ARTICLE 2 : AUTORISE ses représentants aux assemblées générales de la SPL MYD à voter en faveur de la suppression du droit préférentiel de souscription afin de réserver la souscription de capital au seul actionnaire GPS&O,

ARTICLE 3 : APPROUVE les modifications statutaires introduites aux articles 2, 3 et 7 et les projets de statuts actualisés (**cf. annexe**),

ARTICLE 4 : AUTORISE ses représentants aux assemblées générales de la SPL MYD à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et les dote de tous pouvoirs à cet effet,

ARTICLE 5 : DIT que le montant nécessaire à l'augmentation du capital social et à la souscription sera imputé sur le budget investissement 2019.

CC_2019-09-26_40 - EXPLOITATION, GESTION ET COMMERCIALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE DE PEPINIERES D'ENTREPRISES ET D'HOTELS D'ENTREPRISES : LANCEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'un contrat de concession de service public pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises dont les caractéristiques sont décrites dans le rapport annexé en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à engager et à mener la procédure prévue par les articles L.1411-1 et suivantes du code général des collectivités territoriales et les articles L.3200-1 et suivants du code de la commande publique (**cf annexe**).

CC_2019-09-26_41 - TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA PETITE ARCHE A ACHERES : AVENANT N°8

Rapporteur : Raphael COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SAINT-AMAUX Servane

10 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel mandataire de Monsieur DELRIEU Christophe, Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CRESPO Julien, Monsieur FRAN CART Jean-louis mandataire de Madame FAVROU Paulette, Madame GENEIX Monique, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession qui précise les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Petite Arche à Achères **(cf annexes)**,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant,

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délibération sera notifiée pour avis à l'ensemble des communes membres de la Communauté Urbaine.

CC_2019-09-26_42 - ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE : BILAN ANNUEL AU TITRE DE 2018

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

00 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

00 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2018 **(cf. annexes)**.

CC_2019-09-26_43 - DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT « GROUPE EGLISE RENAULT » A AUBERGENVILLE

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

97 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

19 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur HONORE Marc, Monsieur LEBouc Michel, Monsieur RIPART Jean-marie, Monsieur BERCOT Jean-frédéric, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur RIBault Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur SANTINI Jean-luc mandataire de Madame MESSMER Virginie, Monsieur LEBouc Michel mandataire de Monsieur NEDJAR Djamel, Madame PLACET Evelyne, Monsieur PONS Michel, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur RIBault Hugues, Monsieur SANTINI Jean-luc, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Monsieur VIGNIER Michel, Madame VINAY Anne-marie, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée AK n°784, sise lieu-dit « Groupe Eglise Renault » à Aubergenville, d'une superficie de 57 m²,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

CC_2019-09-26_44 - REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE DU GENERAL LECLERC

Point retiré de l'ordre du jour

CC_2019-09-26_45 - REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE JUZIERS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

108 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur COLLADO Pascal, Madame GENEIX Monique, Monsieur JOSSEAUME Dominique, Monsieur LEMARIE Lionel, Madame PLACET Evelyne, Monsieur PONS Michel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avant-projet du réaménagement du pôle gare de Juziers composé de 4 principaux aménagements (parvis de la gare, stationnement des cycles véligo, cheminement piéton gare-centre-ville, parking de la gare) (**cf. annexe**),

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet tel que défini dans l'AVP.

CC_2019-09-26_46 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE MANTES LA JOLIE ET PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE DU MANTOIS : AVENANT DE DISSOCIATION DES DEUX PROJETS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE MANTES-LA-JOLIE

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Madame COSTE Nathalie, Madame SENEÉ Ghislaine

11 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GAILLARD Pierre mandataire de Madame ARENOU Catherine, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur GAILLARD Pierre, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur MORIN Laurent, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame VINAY Anne-marie mandataire de Monsieur SPANGENBERG Frédéric, Madame VINAY Anne-marie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE que les études de schéma de principe, études complémentaires et l'enquête publique seront pilotées par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, et que l'expertise des schémas de principe TCSP et pôle gare sera assurée par Île-de-France Mobilités,

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant à la convention de financement relative au schéma de principe, études complémentaires et à l'enquête publique du projet de TCSP du Mantois et autorise le Président à signer ledit avenant **(cf. annexe)**,

ARTICLE 3 : APPROUVE la convention de financement relative au schéma de principe, à l'enquête publique et aux études complémentaires du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Mantes-la-Jolie et autorise le Président à signer ladite convention **(cf. annexe)**,

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget,

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires afférentes aux études du schéma de principe, études complémentaires et à l'enquête publique.

CC_2019-09-26_47 - GESTION DE LA GARE ROUTIERE DE MANTES EN YVELINES ET D'UN LOCAL CONDUCTEUR DU POLE GARE DE ROSNY-SUR-SEINE : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

101 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Madame SENEÉ Ghislaine

14 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne mandataire de Monsieur BEDIER Pierre, Monsieur VOYER Jean-michel, Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur HONORE Marc, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur GAUTIER Pierre, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Monsieur LEMAIRE Jean, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame TOURET Aude

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE la société RATP DEV comme concessionnaire de service public pour l'exploitation de la gare routière de Mantes en Yvelines et d'un local conducteur du pôle gare de Rosny-sur-Seine pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession de service public et ses annexes pour l'exploitation de la gare routière de Mantes en Yvelines et d'un local conducteur du pôle gare de Rosny-sur-Seine correspondant, retenant les options conseil en mobilité et service de location de vélos à assistance électrique,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le contrat de concession de service public correspondant **(cf annexes)**.

CC_2019-09-26_48 - HACKATHON DU PROJET DES HUBS DU TERRITOIRE ORGANISE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE : APPROBATION DU REGLEMENT

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Monsieur BERTRAND Alain, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur PERRAULT Patrick

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur TAUTOU Philippe, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Madame DE PORTES Sophie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur MEUNIER Patrick, Madame TOURET Aude

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Règlement du hackathon des hubs du territoire organisé dans le cadre de la semaine de la mobilité (**cf annexe**),

ARTICLE 2 : DONNE délégation d'attributions au Président pour octroyer les dotations aux lauréats de chacun des Prix,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CC_2019-09-26_49 - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : DISSOLUTION DU SIVATRU ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SIDRU AU TITRE DE 8 COMMUNES

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

107 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Monsieur CRESPO Julien, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur MANCEL Joel, Monsieur PONS Michel

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur VIGNIER Michel

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la dissolution du SIVATRU à compter du 31 décembre 2019,

ARTICLE 2 : TRANSFERE au SIDRU la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de l'approbation de la modification des statuts du SIDRU permettant l'extension géographique de son périmètre d'intervention, pour les communes membres suivantes :

- H) CHANTELOUP-LES-VIGNES**
- I) CHAPET**
- J) ECQUEVILLY**
- K) EVEQUEMONT**
- L) MEULAN-EN-YVELINES**
- M) TRIEL-SUR-SEINE**
- N) VAUX-SUR-SEINE**
- O) VILLENNES-SUR-SEINE**

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_2019-09-26_50 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EMILE ZOLA A VERNOUILLET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

104 POUR

00 CONTRE

05 ABSTENTION(S) : Monsieur RIPART Jean-marie, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur TAUTOU Philippe, Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BERTRAND Alain, Madame COSTE Nathalie, Monsieur MERY Philippe, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine, Monsieur GUERIN Pierre

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Pascal COLLADO représentant titulaire et Henriette LARRIBAU représentante suppléante de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration du collège Emile Zola à Vernouillet.

CC_2019-09-26_51 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AH HOC DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONCLU AVEC CITALLIOS RELATIF A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'ECOQUARTIER ROUGET DE LISLE A POISSY (ZAC EOLES) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

91 POUR

00 CONTRE

08 ABSTENTION(S) : Monsieur FAIST Denis, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick

15 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur GARAY François mandataire de Monsieur BISCHEROUR Albert, Monsieur BOUDET Maurice, Madame COSTE Nathalie, Monsieur CRESPO Julien, Madame DUMOULIN Cécile mandataire de Monsieur DAFF Amadou, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicolle, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur MANCEL Joel, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur PONS Michel, Monsieur RIBAUT Hugues, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Georges Monnier en qualité de membre titulaire à la Commission d'Appel d'offres créée dans le cadre du groupement de commande composé de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et de CITALLIOS dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'Ecoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES),

ARTICLE 2 : DESIGNE Maurice Boudet en qualité de membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres créée dans le cadre du groupement de commande composé de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et de CITALIOS dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'Ecoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES).

CC_2019-09-26_52 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

103 POUR

00 CONTRE

02 ABSTENTION(S) : Monsieur RIPART Jean-marie, Monsieur FASTRE Jean-françois

14 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BEGUIN Gérard, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur BOUDET Maurice, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DESSAIGNES Pierre-claude, Madame FERNANDES Anke, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Pascal COLLADO membre de la commission 3 « aménagement du territoire »

CC_2019-09-26_53 - SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

84 POUR

04 CONTRE : Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur RIBAUT Hugues mandataire de Madame GENDRON Nicole, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur RIBAUT Hugues

12 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEUX Pascal, Monsieur CRESPO Julien, Madame FUHRER-MOGUEROU Monique, Madame GENEIX Monique, Monsieur PERRAULT Patrick mandataire de Monsieur GESLAN Philippe, Monsieur BRUSSEUX Pascal mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur CRESPO Julien mandataire de Monsieur LE BIHAN Paul, Monsieur MORIN Laurent, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur PERRAULT Patrick, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Monsieur VIGNIER Michel

19 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur ROULOT Eric, Monsieur ROULOT Eric mandataire de Madame BOURE Dominique, Madame COSTE Nathalie, Monsieur DAZELLE François, Monsieur FAIST Denis, Monsieur FRANCAERT Jean-louis mandataire de Madame FAVROU Paulette, Monsieur FERRAND Philippe, Monsieur FRANCAERT Jean-louis, Madame GAMRAOUI-AMAR Khadija, Monsieur FAIST Denis mandataire de Monsieur HAZAN Stéphane, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur LEMAIRE Jean, Monsieur MARTINEZ Paul, Madame SAINT-AMAUX Servane mandataire de Monsieur OUTREMAN Alain, Monsieur LEMAIRE Jean mandataire de Madame PLACET Evelyne, Monsieur JOREL Thierry mandataire de Monsieur POYER Pascal, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SENEÉ Ghislaine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Suzanne JAUNET représentante titulaire et Dominique BOURE représentante suppléante de la Communauté urbaine au sein du SMEAG de la Base de loisirs du Val de Seine.

La fin de la séance est prononcée à 20h10.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 03/10/2019.